

Le don d'organes: une décision personnelle

En ce moment, des spots radio-télévisés incitent le public à dire à leurs proches s'ils ont favorables à un don d'organes ou de tissus. La décision peut faire gagner beaucoup de temps.

Dans 30% des cas, un prélèvement d'organes ou de tissus n'a pas lieu parce que la famille s'y oppose. Parce que plus de 13000 personnes étaient l'an dernier en attente d'une greffe, le don d'organes est devenue une grande cause nationale en 2009. Dans le cadre d'une campagne nationale, des spots martellent le message. «Le plus simple est de dire à ses proches si l'on souhaite ou non qu'un ou plusieurs de ses organes soit prélevé. Cela peut faire gagner beaucoup de temps», précise Bénédicte Proutheau, infirmière de la coordination inter-départementale de prélèvement d'organes et de tissus, dont une partie de l'équipe est basée à l'hôpital Louis-Pasteur du Coudray.



Avec trois autres infirmières et quatre médecins chartrains et drouais, l'infirmière coordonne l'activité des prélèvements dans les deux villes. Elle accompagne également les familles concernées et sensibilise des jeunes scolaires et le personnel des entreprises. «Nous sommes appelées dès les premiers signes de mort cérébrale, souvent par le service de réanimation. Nous devons alors rencontrer les proches. Nous ne recherchons pas leur accord, mais nous cherchons à savoir si le défunt ne s'est pas opposé au prélèvement. La question est souvent difficile à poser dans un moment pénible. C'est vraiment une décision personnelle», précise l'infirmière chartraine. La loi autorise les prélèvements d'organes. Mais toute personne peut, de son vivant, signifier son refus sur un registre national consulté lorsqu'un décès survient à l'hôpital.

Des équipes se déplacent

Après l'obtention des autorisations et une série d'exams, plusieurs organes peuvent être prélevés sur des patients dont la mort encéphalique a été diagnostiquée. Les organes sont vascularisés jusqu'à l'arrivée d'équipes venues spécialement d'hôpitaux parisiens, de Normandie ou de Bretagne. A Chartres ou Dreux, elles effectuent elles-mêmes les prélèvements destinés à des patients compatibles. Les organes conditionnés dans des récipients spéciaux sont transportés afin d'être greffés le plus rapidement possible.

«Nous organisons tous les plannings pour que les médecins aillent au bloc opératoire dès leur arrivée. Nous suivons l'équipe jusqu'au retour du corps au service mortuaire», ajoute l'infirmière. «L'équipe travaille dans une mission très large avec de nombreux services», ajoute sa collègue Nathalie Villain. C'est aussi pour cela que huit journées de sensibilisation aux dons d'organes sont organisées dans les hôpitaux euréliens. Jeudi dernier à Chartres, une séance était animée par le médecin drouais Agnès Carnet et des spécialistes de l'agence de la biomédecine.

Ouvertes à tous les métiers hospitaliers, les réunions sensibilisent le personnel à la législation en vigueur et à l'urgence qui entoure les prélèvements d'organes. «C'est une chaîne. Sans cela, les prélèvements ne pourraient pas avoir lieu. Plus on va vite et moins on a de chances que les organes s'altèrent», répète Bénédicte Proutreau.

Jean-Michel Benquet

Renseignement: www.agence-biomedecine.fr
